

SOMMAIRE



L'AIRE METROPOLITAINE BORDELAISE	5
---	----------



LE BASSIN D'ARCACHON	25
-----------------------------------	-----------



LA HAUTE-GIRONDE ET LE CUBZAGUAIS	43
--	-----------



LE LIBOURNAIS	59
----------------------------	-----------



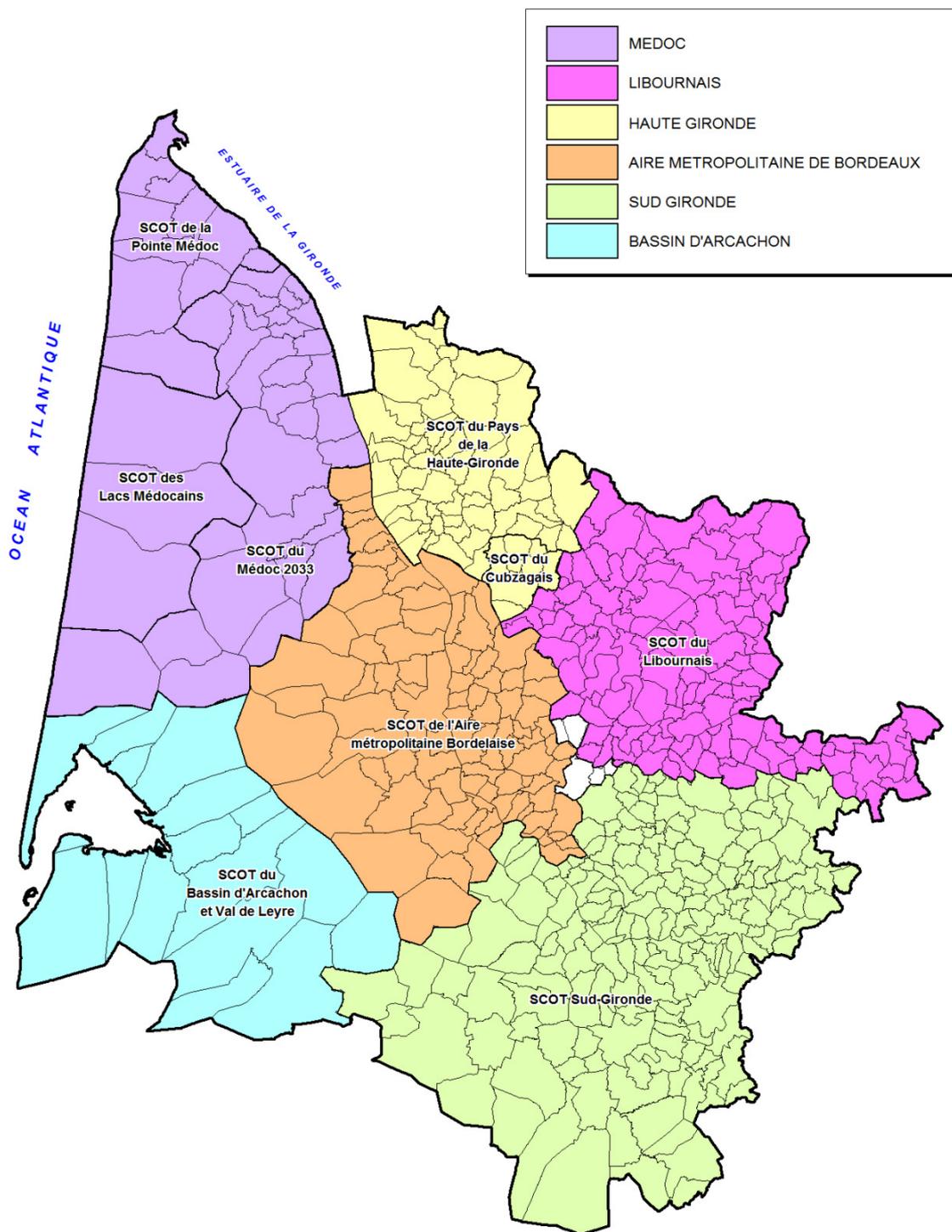
LE MEDOC	73
-----------------------	-----------



LE SUD-GIRONDE	91
-----------------------------	-----------

PROFIL ENVIRONNEMENTAL DE LA GIRONDE

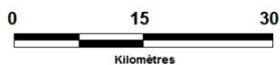
LES TERRITOIRES SCOT



BKM

janvier 2013

© IGN



Sources : BD Carto, BD Carthage
DDTM 33

INTRODUCTION

Le diagnostic environnemental réalisé à l'échelle du département a été décliné à l'échelle des grands territoires de SCoT, soit six territoires :

- le territoire de l'aire métropolitaine bordelaise,
- le territoire du libournais,
- le territoire du sud-Gironde,
- le territoire du bassin d'Arcachon,
- le territoire du médoc, incluant le SCoT de la pointe médoc, le SCoT des lacs médocains et le SMERSCOT 2033,
- le territoire de la haute-gironde et du cubzaguais englobant les deux SCoTs.

L'état de l'environnement est formalisé sous forme de grilles AFOM (Atouts, Faiblesses, Opportunités, Menaces) pour toutes les dimensions environnementales. Des cartographies synthétiques accompagnent également ces travaux.

Les éléments communs et transposables à tous les territoires n'apparaissent pas dans ces matrices, et cela même si certains problèmes continuent d'être préoccupants comme :

- la question de la déprise agricole qui transforme les espaces agricoles en friches (*thématique espace*),
- le manque de matériaux à l'échelle du département qui oblige à en importer des territoires voisins (*thématique sols, sous-sol*),
- les trafics importants (Autoroutes, Routes Nationales, voies ferrées) qui génèrent des nuisances sonores et des émissions de GES (*thématique pollutions*).

Des aspects plus positifs liés à l'élaboration des SCoTs n'ont pas été systématiquement formulés, par exemple :

- les nouveaux outils de la loi ENE concernant la Trame verte et bleue, le suivi de la consommation d'espace,
- l'amélioration de la gestion quantitative de l'eau notamment via les performances des réseaux d'adduction d'eau potable,
- la meilleure connaissance des risques naturels et technologiques.

Ces tableaux ont pour principal objectif de faire ressortir les caractéristiques environnementales majeures de chacun de ces grands espaces. Sans se substituer à l'évaluation environnementale obligatoirement liée à l'élaboration des SCoTs, ces tableaux mettent en perspective ce qu'il ne faut pas négliger dans le diagnostic-amont des projets de ces territoires.

Cette approche par grands territoires de SCoT donne également la possibilité d'un regard d'ensemble rapide et synthétique qui peut servir à alimenter les réflexions sur les liens avec les territoires voisins.

